



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 18 octobre 2022

CA en distanciel

Présents : Bernard BODIN, Ariane CHARTIER, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Belén JEANNE, Michèle JEGAT, Geneviève LANGLOIS, Yvon LE GALL, Lisette LE TEXIER, Céline MENIL, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE.

Excusés : François AMBOLET, Françoise CLAUDEL, Christian LATRY, Marie-Denise RISS-COLY, Chantal PROUST.

Invitée : Marie -France BERTIN (Aix-Marseille Provence)

Le président souhaite la bienvenue accueille MF BERTIN et rappelle qu'il est de tradition d'inviter un dirigeant de structure à participer aux travaux du CA. Cela permet de connaître mieux le fonctionnement et les problèmes et difficultés des structures. Il souligne l'intérêt de cette participation car il s'agit d'une structure municipale.

1. CR du dernier CA (28.8.2022)

Contre : 0 *Abstention* : 0 *Pour* : **adopté à l'unanimité**

Ariane CHARTIER propose qu'un secrétariat-adjoint soit ajouter aux membres des commissions.

Calendrier des prochaines réunions :

Mardi 6 décembre 2022 14 h en visio

Mardi 31 janvier 2023 en visio

En mars 2023 à prévoir 1mois ½ à 2 mois avant l'AG

Le Président propose de réunir les vice-présidents et le comité scientifique le vendredi 21 octobre dans le but de donner de l'impulsion à nos actions.

Il propose également **la création d'un adjoint de présidence** pour chaque commission.

2. Convention Eclat

Ariane CHARTIER a réalisé un travail d'analyse sur la problématique de la convention ; il en ressort que nos structures n'entrent pas vraiment dans le cadre de la convention :

Sur le plan du salariat : cela ne convient pas car il n'y a pas de régularité, or dans la convention le minimum d'heures est élevé (24 h/mois)

Périodicités : les UTLs ont des périodicités qui n'entrent dans aucun cas

La qualification des intervenants : enseignant ? animateur ?

La réalité : il est compliqué d'avoir des CDD à répétition pour une même personne Le renouvellement est de 2 fois. Au-delà cela devient un CDI.

A Saint Germain les conférenciers sont vacataires à la prestation ; certains sont rémunérés en droits d'auteur et d'autres le sont dans le cadre de séminaires de 10 x 2 h avec un contrat annuel remis « à zéro » chaque année.

A Gap les intervenants ont un CDI en tant qu'intermittent avec contrat annualisé.

Le président souligne qu'il faut que l'UFUTA soit force de proposition : soit trouver une dénomination pour les enseignants des UTLs, soit faire évoluer la convention Eclat.

Il souhaiterait que l'UFUTA entre dans la convention Eclat en tant que UFUTA, car ainsi on entraîne un certain nombre de structures. Il faut être identifié en tant que UFUTA.

95 % du contenu de la convention Eclat convient ; il nous faut donc « travailler » sur les 5 % restants.

Mme BERTIN (structure municipale) :

Aix-Marseille établit un contrat de vacation avec 2 tarifications.

Limitation à 250 h par an avec bulletin de salaire de septembre au 30 juin chaque année : CDD
pour les langues un peu différent

Conférenciers : sur facture (service de régie)

Les honoraires des intervenants représentent un budget conséquent.

Contrat de travail : arrêté pris par la structure municipale

Le Président précise que l'UFUTA a un rôle de réflexion, de proposition et de conseil pour orienter. La convention Eclat constitue une bonne base

3 axes existent : association, universitaire, intercommunal ; il faut proposer une solution pour chacune des 3 types de structures

D'autre part il faut également savoir quelles autres conventions sont utilisées par nos structures : à étudier par la commission.

3.Commission Label

Le dossier concerné est celui de Dinard : tous les documents ont bien été reçus, le dossier est intéressant. Toutefois il y a peu de recul sur certains points (CV des intervenants, éléments de programmation, nombre d'adhérents... p ex) C'est une jeune structure (2019)

Il est proposé de demander à des membres de Dinard de rencontrer l'UFUTA (commission Label) le vendredi 9 décembre 2022(10h en visio ?)

4 Prix de l'UFUTA

2023 : Plumes ; en cours

Chardons 2024

Le règlement actualisé est sur le site.

Les thèmes retenus sont :

La nature en danger pour les rubriques photos, cinéma et diaporama

Le théâtre de boulevard pour le théâtre (veiller au droit d'auteur)

Les chants remarquables de nos régions pour la catégorie Chant

Musique lyrique pour la catégorie Musique

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : adopté à l'unanimité

A effectuer : envoyer un courrier pour informer les structures du nouveau règlement et par ailleurs lancer un appel à candidature pour accueillir la remise du prix dans une structure : demander une réponse pour le 6 décembre si possible

Rappel : le prix de la recherche est prévu pour 2026

Question de Aix : quel est l'intérêt des prix de l'UFUTA pour une structure comme Aix ?

Sur le pays d'Aubagne il se fait des choses : p ex concours de nouvelles cette année ; à Marseille il existe 2 groupes de théâtre

5. Journée des dirigeants

Le thème est à déterminer autour de la problématique de la commission Eclat : comment salarier les intervenants, état des lieux, attentes...

Prévoir la journée le mardi **7 mars** 2023 matin ou après-midi sur Teams

6. AGO 2023

Lieu : Saint-Germain-en-Laye

Date : 13 juin 2023

Matin : AG

Après-midi : conférence ouverte à la ville

CA le 12 juin

Le 14 juin une visite peut être organisée

7. Questions diverses

Ariane CHARTIER propose que le rapport général des Assises de Mayenne rédigé par de Marie-Denise RISS-COLY soit diffusé auprès des structures

Elle informe également que Créteil a une convention avec la Guinée

Françoise David-Sciara sollicite des articles pour le bulletin

Référents UFUTA ?

Agde propose des cours : s'inscrire sur le site (coût 30€) et prouver qu'on appartient à une structure.

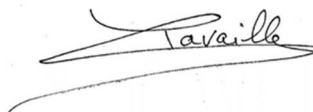
Ce pourrait constituer le 2è sujet de la journée des dirigeants

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE